

Groupe Pays Mauritanie

Réunion plénière du 22 juin 2007

Au SAN de Sénart

Dates à retenir :

- 3 octobre : Assemblée générale de Cités Unies France
- 2007 : Assises de la Décentralisation en Mauritanie, dates non encore fixées

juin 2007

Synthèse

Liste des participants

Partie française :

Représentants de collectivités et comités de jumelages :

Bernard Valette, Vice-Président du **Conseil régional du Centre**
Karine Gloanec-Morin, cabinet du président, Conseil régional du Centre
Pascal Meyer, Directeur de la coopération internationale au Conseil Régional du Centre
Gilles Tatin, Directeur de la DRAF (Direction Régionale de l'agriculture et de la forêt – service régional formation et développement), Région Centre
Bernard Besse, vice-président du comité de jumelage de **Cesson**
Th. Bourrel, Cesson
Labertrandie-Rossillon, membre du comité de jumelage de Cesson
Evelyne Boillet, responsable Relations internationales de **Chevilly Larue**
Bruno Noiret, Président Association de jumelage **Dardilly – Limonest – Mont d'Or**
Chantal Correnoz, Secrétaire de l'Association de jumelage Dardilly – Limonest – Mont d'Or
Anne-Marie Bricout, présidente **d'Evry Gregy** Mauritanie
Hella Aguard, présidente du comité de jumelage de **Lieusaint**
Denis Gouet-Yem, chargé de mission à la mairie de Lieusaint
Eric Fevre, président de l'association « collectif Mauritanie Moissy-Rosso », **Moissy Cramayel**
Isabelle Willard, directrice des Relations internationales, Moissy Cramayel
Myrian Dieudonné, président du comité de jumelage de **Montgivray**
Mme Dieudonné, membre du comité de jumelage de Montgivray
Claude Ormeaux, président du comité de jumelage à **Nandy**
Jean-Claude Roger, Secrétaire du comité de jumelage de **Noisy-Le-Sec**
Jocelyne Biasin, comité de jumelage de Noisy-Le-Sec
Claude Chedal, comité de jumelage de Noisy-Le-Sec
Joël Clayette, comité de jumelage de Noisy-Le-Sec
Mme Mouiller, Association Horizon **Pouilly**
Evelyne Lebault, Adjointe au maire de **Savigny Le Temple**
Tamara Costes, Chargée de mission Savigny-Le-Temple
Lydie Henne, vice-présidente de Savigny sans Frontières
Aurélie Hubert, ex-stagiaire de Savigny-le-Temple à Boutilimit
Jean-Jacques Fournier, président du **SAN de Sénart**
Daniel Allieux, Conseiller syndical SAN Sénart Ville nouvelle
Line Magne, Directrice générale du SAN de Sénart
Jérôme Bourgis, Responsable service Relations internationales au SAN de Sénart
Fabrice Blais, mission locale de Sénart
M. ou Mme Dercourtis, comité de jumelage **Vert Saint Denis** – Keur Macène

Autres institutions :

Abdourrahmane Ould Habib, Chargé d'Affaire à **l'Ambassade de Mauritanie** en France
Mamadou Bâ, Conseiller Ambassade de Mauritanie Aminata Bâ, Ambassade de Mauritanie
Nicolas Wit, Directeur Adjoint **Cités Unies France**
Astrid Frey, Chargée de mission Cités Unies France
Clélia Roucoux, Stagiaire Cités Unies France
Olivier Le Masson, Programme PIMDERO & EDUCODEV, **GRDR**

Partie mauritanienne :

Autres institutions :

Gueye El Hadj, Directeur adjoint DGCL, désormais DGGL (direction générale de la gouvernance locale)
El Hadj Ould Tolba Responsable coopération décentralisée DGCL
Ahmed Ould Ragel, professeur à l'université de Nouakchott, directeur de l'ISEP

Représentants de collectivités et comités de jumelages :

Sidi el Moctar Ould Sidi Brahim, premier maire adjoint de **Boutilimit**
Mariem m/ Mohamed M'Barak, cinquième maire adjointe de Boutilimit
Aïchetou m/ Deyoune, conseillère municipale
Mariame m/ Ballal, conseillère municipale
Mohamed Ould Lab, agent de développement local de Boutilimit
Cheikh Ould Maaloud, **Djedr'I Mohguen**
Yeli Gaye, maire adjoint de **Keur Macène**
Mariem, maire adjoint de Keur Macène
M. Mohamed, maire de Keur Macène
M. Wedou, Agent de développement local (ADL) à Keur Macène
M. Ahmedou, maire de **Mederdra**
M. Mohamed, adjoint au maire de Mederdra
Ahmed Salem, Agent de développement local de Mederdra
Yerim Fassa, maire de **Rosso**
H'Meid Fall, élu de Rosso
Sidi Messoud, élu de Rosso
Zaeid Oumer, élu de Rosso
Salimata Sy, élu de Rosso
Diarietou Sy, élu de Rosso
Ousmane Mamadou Diop, représentant du collectif des ONG de Rosso
Ahmed Ould Ely, Agent de Développement local de Rosso
Abdellan Dazh (?), jeune de Rosso
Ebaba El Mamy, maire de **Tiguent**
Sidi Mohammed Bah, adjoint au maire de Tiguent
Habibourahmane Lemrabott, trésorier du comité de jumelage de Tiguent
Ahmed Lehbib Ebnou, animateur de développement de Tiguent
Binta Dieye, directrice d'école à Tiguent
Cheikh Yatmu, Tiguent

Excusés :

Collectivités ou comités de jumelages :

Michel Sapin, président du Conseil régional Centre et président du groupe pays Mauritanie.
Brigitte Field, chargée de mission Relations internationales du Conseil régional Ile de France
Daniel Garnier, Conseiller municipal Aubervilliers
Guy Geoffroy, Député maire de Combs-la-Ville
René Raimondi, Maire de Fos-sur-Mer
Max Varbedian, Vice-Président du comité de jumelage d'Arles

Introduction

Jean Jacques Fournier, président du SAN de Sénart ouvre la séance de travail en rappelant que le SAN de Sénart accueille fin juin une délégation mauritanienne de soixante personnes à l'occasion de la célébration de 20 ans de jumelages avec la Mauritanie pour 7 de ses 8 communes. Au programme de ces rencontres sénartaises : le bilan de la coopération et la réflexion conjointe sur les futures actions.

Le président est heureux d'accueillir à cette occasion la réunion du groupe pays Mauritanie.

Le chargé d'affaire de l'Ambassade de Mauritanie, Monsieur Abdourrahmane Ould Habib souligne l'importance de la coopération décentralisée franco-mauritanienne. Il rappelle l'avancée du processus de démocratisation en Mauritanie dont l'aboutissement ont été les élections de 2007 et l'amélioration des capacités de maîtrise d'ouvrage des autorités locales. Il insiste sur la réciprocité dans le partenariat : une relation qui profite aux deux parties, qui prend en compte l'interculturalité.

Bernard Valette, vice-président du Conseil régional du Centre salue l'achèvement de la transition démocratique en Mauritanie. Il rappelle la structuration de la réunion du groupe-pays Mauritanie en deux temps : l'accompagnement de la décentralisation mauritanienne et l'appui aux communes mauritaniennes dans le nouveau contexte institutionnel (1) et une réflexion sur la notion de réciprocité dans les partenariats de coopération décentralisée (2). Ces deux temps poursuivent les discussions tenues lors des Rencontres de la coopération décentralisée franco-mauritanienne qui se sont tenues à Nouakchott, en décembre 2005. La coopération décentralisée marche sur deux jambes : une coopération institutionnelle et une coopération de société civile à société civile et de territoire à territoire.

I – Quel accompagnement de la décentralisation mauritanienne par les collectivités françaises ?

1 Présentation du nouveau cadre institutionnel par Gueye El Hadj, directeur adjoint à la Délégation générale des Collectivités locales et Mamadou Ba, conseiller à l'Ambassade de Mauritanie

Depuis avril 2007, il existe un ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire (MDAT) en charge de toutes les questions liées à la décentralisation (formation, financement de la décentralisation, transfert de compétences et de ressources, qui dans bien des cas restent encore théoriques). Une grande réforme doit être engagée pour réaliser les changements voulus. Le processus est en cours.

Les autres ministères (santé, éducation, etc,) doivent également transférer leurs compétences et décentraliser leurs prérogatives.

Le MDAT souhaite transférer jusqu'à 3% du PIB aux communes. Une réflexion est menée pour aboutir à un système permettant aux communes de pouvoir réaliser des investissements, par exemple par la création d'une agence. Enfin,

comme 85% des élus locaux sont nouveaux, la question de leur formation et du renforcement de leurs capacités est fortement posée.

Beaucoup d'espoirs ont été placés dans la décentralisation comme vecteur de développement local. Le MDAT a prévu l'organisation d'un forum national pour discuter des questions suivantes : Quelles compétences faut-il transférer aux collectivités locales ? Quelles compétences sont-elles capables d'assumer ? Malgré les 2,6 milliards d'OM transférés dans le cadre du Fonds Régional de Développement, l'impact de cet argent ne s'observe pas sur le terrain. Pour prévenir d'éventuelles futures malversations, le MDAT préconise le développement d'approches participatives et la mise en place d'une stratégie nationale de formation des acteurs.

La tutelle de l'Etat, pesante aujourd'hui pour les collectivités locales, fait également l'objet d'une réflexion pour le changement.

2 La parole aux élus mauritaniens. Débat animé par Jean-Claude Roger, Noisy-le-Sec

Chaque maire mauritanien présente sa commune et de ses difficultés.

ROSSO, commune agro-pastorale de 60 000 habitants a une position stratégique de ville frontière au niveau du fleuve Sénégal.

Son principal problème concerne le quartier dans lequel vit un tiers de la population, qui subit de fortes inondations pendant l'hivernage, contraignant sa population à déménager. La commune a pris contact avec plusieurs bailleurs.

TIGUENT, 20 000 habitants, est située à 90 kilomètres de la plage, entre Rosso et Nouakchott. Tiguent voudrait lutter contre les problèmes liés à la pauvreté qui participent au réchauffement climatique (la pollution, la coupe du bois...).

BOUTILIMIT, 35 000 habitants, comprend 39 agglomérations rurales. La partie urbaine se situe entre deux cordons dunaires. La commune connaît un exode rural des éleveurs en raison de la sécheresse. Boutilimit met en avant l'impact de la coopération décentralisée.

R'KIZ est commune agro-pastorale de 20 000 habitants et a pour projet l'aménagement agricole de la zone autour du lac. Une table ronde sur les problèmes de la commune doit encore être organisée.

MEDERDRA, commune de 10 000 habitants. Ses contraintes sont les mêmes que celles des autres communes : infrastructures routières, santé, écoles. Les rouages administratifs sont toujours lourds malgré la mise en place d'un ministère de la Décentralisation et les fonds insuffisants pour construire écoles, routes et hôpitaux. Le maire met en avant l'inadéquation entre les compétences des communes, le financement de l'Etat et les attentes des administrés.

KEUR MACÉNE, commune de 12 000 habitants, qui connaît des problèmes d'éducation et de santé. Les infrastructures importantes sont issues de la coopération décentralisée : le réseau d'eau et les écoles. La commune fait face à un problème d'enclavement pendant l'hivernage

DJIDR'L MOHGUEN : Commune de 10 000 habitants, située sur le fleuve. La coopération a aujourd'hui 10 ans. Le maire insiste sur le fait que les communes doivent participer aux transformations et que le développement doit se faire depuis la base.

Ces interventions ont permis de mettre en avant un certain nombre de chantiers prioritaires. Dans le débat qui suit, il est rappelé que la coopération décentralisée n'a pas vocation à se substituer au développement local mauritanien, mais à l'appuyer.

Le problème de la **fiscalité** est évoqué ; il se pose sur le plan national. Différents points sont abordés : l'inexistence de recensements et de statistiques, le flou sur les personnes assujetties à un impôt ou une taxe (par exemple : il existe une taxe sur le bétail, mais le bétail n'a pas été recensé par l'Etat), le manque de capacité de l'Etat à effectuer le recouvrement dans les communes rurales trop éloignées. Les communes présentes s'interrogent : faut-il d'abord mettre en place un service, puis demander une redevance ? Comment convaincre la population du bien fondé de payer des taxes locales ? Comment sensibiliser la population ? Face au transfert insuffisant de moyens dans le cadre de la décentralisation, comment s'organiser ? L'exemple est donné d'une commune qui a mis en place une commission pour convaincre les chefs de villages, les imams et faire du porte à porte. Ainsi, la taxe d'habitation a pu être recouvrée à 80% ! Les élus mauritaniens suggèrent de se rencontrer entre eux pour partager leurs expériences. Le faible niveau de vie et l'incapacité de beaucoup d'habitants à payer un abonnement (eau, électricité) est également mis en avant.

La **formation** est un problème réel pour les *maires* nouvellement élus qui ne sont pas des spécialistes mais qui sont en lien direct avec les gens. Comment ces maires peuvent-ils s'appuyer sur les *cadres*, plutôt présents dans la capitale ?

La DGCL travaille à un plan de formation qui concernera les élus, les agents techniques, mais aussi la société civile et les agents des services déconcentrés de l'Etat. L'ISEP (Université de Nouakchott) dispense aujourd'hui une licence « collectivités locales et aménagement du territoire » qui assure une formation initiale de futurs cadres des collectivités locales. Une formation continue des élus, avec le concours du Conseil régional Ile de France, existe également.

Les élus souhaitent des formations continues, avec des visites de terrain. Les partenaires français pourraient être sollicités pour envoyer des formateurs.

La DGCL réaffirme le caractère pertinent de la commune comme échelon du développement et rappelle la spécificité de la coopération décentralisée qui est celle d'échanges entre gens du terrain. Elle soutient l'idée d'un transfert concomitant des compétences et des finances aux communes. Parmi les chantiers à venir figure celui de la révision du texte relatif aux compétences et aux finances des communes, vieux de 20 ans.

Elle précise qu'une réflexion est en cours sur la régionalisation et l'intercommunalité et annonce la nécessaire tenue d'un forum national sur ces thèmes de la décentralisation. Cependant, si la gestion de la décentralisation doit se faire dans la transparence, les maires non plus ne sont pas sans défauts : peu de conseils municipaux fonctionnent vraiment et on assiste à une « présidentialisation » de la fonction de maire alors que les débats en conseil municipal restent encore trop peu participatifs.

La DGCL reconnaît la lourdeur persistante de la tutelle administrative et qu'il convient de revoir ce point. Le plan de formation servira également à clarifier le rôle de chacun dans la décentralisation.

3 Présentation du projet d'appui à la décentralisation PERICLES

(Programme Européen de Renforcement des Institutions des Collectivités Locales et de leurs Services)

En l'absence de représentants de l'Union européenne ou du ministère des Affaires étrangères, Astrid Frey, Cités Unies France, présente le projet PERICLES et la démarche du groupe pays, où, depuis décembre 2006, les collectivités ont entamé un dialogue pour suivre de plus près les évolutions de la décentralisation en Mauritanie et envisager une réponse coordonnée aux communes mauritaniennes engagées dans la décentralisation.

Le projet PERICLES est un programme d'action coordonné entre l'Union européenne, la France, l'Allemagne et l'Espagne qui s'ancre dans le P3D (programme national pour le développement local, la décentralisation et la démocratie participative). Ce programme de renforcement des capacités de l'Etat et des collectivités locales vise à asseoir la décentralisation par une démarche participative. Le démarrage est prévu en 2008. Il est encore en construction. Il couvrira la période du 9^e FED¹(2008-2010) puis du 10^e. Pour le moment, en raison du calendrier électoral, les élus mauritaniens ont été peu associés.

Le projet prendra en compte des dynamiques déjà existantes (ex : appui du SAN de Sénart en Trarza, appui du Conseil régional du Centre dans le Gorgol, appui des communes espagnoles à Chinguetti et Oualata). Il prévoit la mise en place de centres de ressources, à mutualiser entre plusieurs communes partageant des enjeux territoriaux communs. Ces centres de ressources comprendront deux experts nationaux (gestion communale, ingénierie sociale) et un assistant technique international. PERICLES doit également aboutir à la révision du cadre administratif de la décentralisation et à la mise en place d'un système de financement de la décentralisation fiable et cohérent.

La coopération décentralisée, dans sa fonction d'accompagnement des communes sœurs dans le processus de décentralisation, y a toute sa place.

- ⇒ **Les collectivités françaises intéressées pour participer à une démarche commune d'appui à la décentralisation sont invitées à renvoyer la déclaration d'intention jointe à l'invitation à la réunion du groupe pays rapidement à Cités Unies France.**
- ⇒ **Une mission de Cités Unies France avec des membres du groupe pays volontaires se rendra en novembre/décembre en Mauritanie pour discuter sur la plus-value attendue et réalisable dans le cadre du projet PERICLES et plus largement de la politique de décentralisation mauritanienne.**

Line Magne, directrice générale du SAN de Sénart, clôt la matinée de travail.

II - La réciprocité dans les partenariats de coopération décentralisée

La réciprocité des échanges est l'une des lignes directrices de la Charte signée en 1996 lors des Premières rencontres de la coopération décentralisée franco-mauritaniennes. Ce principe, comme élément saillant de la coopération décentralisée franco-mauritanienne, a été réaffirmé lors des dernières Rencontres qui se sont tenues en décembre 2005. Il s'agit d'œuvrer ensemble en ce sens, d'appréhender les échanges sous l'angle de l'intérêt mutuel à agir et de créer les conditions d'un véritable dialogue des cultures.

Quatre exemples sont présentés :

¹ FED : Fond de Développement Européen

1 PHILIDOR et la coopération culturelle: projection d'un film et présentation par Pascal Meyer, Région Centre

Cette coopération culturelle valorise en France les ressources patrimoniales de la Mauritanie (de la région du Gorgol en particulier) et veut favoriser le dialogue interculturel. A ce titre, la Région Centre a initié la réalisation d'un ouvrage sur les contes de la vallée du Fleuve Sénégal, en partenariat avec l'Alliance Franco-mauritanienne de Kaédi et organisé, en France, une exposition sur le savoir-faire des teinturiers de Kaédi.

Le film projeté restitue le projet de coopération culturelle conduit par la compagnie PHILIDOR, formation musicale de Tours. Cette dernière, au cours de plusieurs déplacements dans le Gorgol, a réalisé un important travail musicologique : inventaire et caractérisation des genres musicaux, mise en mémoire et édition du patrimoine musical. Parallèlement à ces activités, Philidor a réalisé, avec des musiciens locaux, un spectacle commun fondé sur l'idée d'un métissage des pratiques et des genres musicaux. Les musiciens mauritaniens ont été invités en France afin de se produire, à l'automne dernier, en région Centre.

Le film, qui permet de présenter les ressources musicales mauritaniennes à un public français, a déclenché plusieurs réactions. Certains mauritaniens présents ont estimé que le type de musique mis en avant dans le film ainsi que le choix des artistes pouvait donner une image par trop « misérabiliste » de la Mauritanie. La volonté des auteurs était cependant de mettre en avant *toutes les formes* de musique existantes, y compris les formes les plus populaires. Il a d'ailleurs été rappelé qu'il n'existe pas de « petite culture ».

Le débat qui suit porte sur les nombreuses possibilités d'échanges d'artistes : en France lors de festivals et en Mauritanie, par exemple, devant des publics scolaires ou à la faveur des opportunités offertes par le réseau des Alliances Françaises. Il s'agit bien ici de mettre en avant la diversité culturelle, mais aussi de rendre possible le dialogue des cultures. Dialogue sans lequel le soin apporté à distinguer les différences aurait pour regrettable effet de générer un repli identitaire. Ce sujet pourra encore être approfondi lors d'une prochaine réunion du groupe-pays.

2 L'exemple de la formation agricole : DRAF-SFRD (Direction Régionale de l'agriculture et de la forêt – service régional formation et développement) Région Centre, Gilles Tatin, délégué régional ingénierie et formation.

Les établissements de formation agricoles ont la possibilité, depuis la loi de 1999, de participer à des actions de coopération internationale. Cela consiste à favoriser l'émergence de programmes concertés avec un pays partenaire, à favoriser la mobilité des élèves et des enseignants et à accueillir en France des élèves et des enseignants étrangers. Cela peut prendre plusieurs formes comme les pratiques pédagogiques, la mobilité, la recherche, l'ingénierie... et permet de favoriser l'exercice de la citoyenneté, de sensibiliser aux inégalités Nord/Sud, de participer à un projet collectif et à faire partager une expertise.

La réciprocité réside dans le fait que les établissements répondent à des besoins exprimés par des acteurs locaux, uniquement là où leur compétence est avérée (exemple : appui au développement du tourisme solidaire, chantier de solidarité). Il s'agit de partager une vision commune de la co-opération éducative, d'échanger des savoir-faire techniques et pédagogiques.

La DRAF a par ailleurs pour projet d'associer plusieurs lycées agricoles européens (originaires des régions partenaires de la Région Centre en Pologne et en République Tchèque) à un établissement de Montargis, dans une action commune avec le Gorgol et notamment de M'Bout.

3 La formation des pompiers de Savigny-le-Temple, par Jean-Philippe Waras, pompier formateur, et Aïcha Fall, sage-femme formatrice mauritanienne.

Le projet est porté par des pompiers du centre de secours et d'incendie de Savigny-le-Temple qui veulent s'engager dans une action de développement à travers un échange réciproque sur les premiers secours. Un questionnaire été adressé à Boutilimit en octobre 2006 pour évaluer les « besoins » dans la commune, puis une mission d'identification s'est rendue sur place en janvier 2007. Malgré le bon fonctionnement du centre de santé, le taux de mortalité reste important sur les routes, essentiellement à cause des très nombreux accidents. Il a donc été décidé conjointement de créer un service mobile des urgences à Boutilimit et d'engager des échanges entre professionnels sur la prévention et l'hygiène.

Lors de la mission d'identification, les pompiers savigniens, participant quotidiennement à la vie du centre de santé et observant sur place les accouchements, ont pris conscience des différences culturelles importantes. Ils ont demandé à être formés par des sages-femmes mauritaniennes pour leurs interventions en urgence dans les familles d'origine africaines et musulmanes (observation des gestes culturels).

Les deux sages-femmes formatrices ont exposé les différences qui existent pour les accouchements entre la France et la Mauritanie, insistant sur les approches culturelles plutôt que sur les gestes techniques, comme la présence du père ou la notion de pudeur et la notion de nudité.

4 Le programme EDUCODEV du GRDR, Olivier Le Masson

Le GRDR est une ONG travaillant en France aux côtés des migrants et dans leur pays d'origine (Bassin du fleuve Sénégal). Ces dernières années, le travail du GRDR a notamment consisté à inscrire les projets des migrants dans le cadre des processus de décentralisation. De 2002 à 2006, le GRDR a mis en place le PIMDERO (promotion de l'implication des migrants dans le développement de leur région d'origine) pour renforcer l'implication des migrants dans l'élaboration des projets de territoire, favoriser des partenariats de co-opération et renforcer le rôle des migrants « citoyens ici et là-bas ». Le PIMDERO s'est vu renouvelé pour 2007-2009 par le programme EDUCODEV (migrants acteurs d'éducation au développement) pour une implication citoyenne des migrants. Le programme s'articule autour de trois axes :

--axe1 : réaffirmer que les migrants et leurs partenaires sont acteurs de co-développement.

--axe 2 : faire des migrants des acteurs d'éducation au co-développement en Europe

--axe 3 : constituer un réseau euro-méditerranéen de co-développement.

Le programme prévoit des formations au développement local et au co-développement et des rencontres inter associatives comme les après-midi « Thé Palabre ». Le GRDR espère aussi changer la mentalité sur l'immigration.

La définition du codéveloppement par le GRDR est la suivante : le co-développement, c'est « un processus de développement partagé, simultané entre

ici et là-bas, autour d'un positionnement renouvelé des associations de migrants, actrices de développement sur les deux territoires de leur espace de migration. Le co-développement c'est le développement – aussi bien des régions d'origine que d'accueil – par la mobilité, par les échanges, par les migrations. »

Conclusion de la journée

Cette riche journée a permis de rappeler que les axes définis lors des Rencontres de la coopération décentralisée franco-mauritanienne en décembre 2005 demeurent le cadre de référence. La volonté de voir la coopération décentralisée bénéficier aussi aux collectivités mauritaniennes n'ayant pas de partenaires reste toujours d'actualité.

La journée a permis de confronter, grâce à la présence de nombreux Mauritaniens, les attentes des citoyens mauritaniens, formulées par leurs élus, et le processus de décentralisation toujours en mouvement. L'importance de la culture, vecteur d'échanges et de connaissance de l'autre a également été rappelé.

Documents disponibles sur demande :

- présentation du projet PERICLES (powerpoint de l'Union européenne, Nouakchott)
 - Action de coopération décentralisée et réciprocity – présentation par Gilles Tatin, DRAF Région Centre (powerpoint)
 - présentation du projet EDUCODEV (powerpoint du GRDR)
-